



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Cette Fiche de Données de Sécurité (FDS) a été créée conformément aux exigences : du règlement (CE) n°1907/2006 (en particulier tel que modifié par le règlement (UE) 2020/878 de la Commission concernant les FDS) et du règlement (CE) n°1272/2008 (CLP).

Date d'émission : 17-mars-2025

Date de révision : 17-mars-2025

Numéro de révision : 1

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Identificateur de produit	C-21263687-001_RET_CLPR7_EUR
Nom du produit	Lenor Aprilfrisch Trocknertücher
Forme du produit	Mélange
Substance pure/mélange	Mélange

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation recommandée	À destination du grand public
Utilisations déconseillées	Aucune information disponible
Groupe d'utilisateurs principaux	Utilisations par les consommateurs : Ménages privés (= grand public = consommateurs)
Catégorie de produit	Lingettes pour séchoir
Catégorie d'utilisation	PC35 - Produits de lavage et de nettoyage (y compris produits à base de solvants)

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur

Procter & Gamble Switzerland SARL 47 Route de Saint-Georges 1213 Petit-Lancy 1 /SCHWEIZ Telefon: +41 (0)58 0046111 Fax: +41 (0)44 786 5699

Pour plus d'informations, contacter

Adresse e-mail : pgsds.im@pg.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence : 145 (24h)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

Pour une utilisation domestique par les consommateurs, suivez les instructions de précaution et de premiers secours figurant sur l'étiquette du produit.

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

Dangereux pour le milieu aquatique - chronique	Catégorie 3 - (H412)
--	----------------------

2.2. Éléments d'étiquetage

Mentions de danger

H412 - Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

Conseils de prudence - UE (par 28, 1272/2008)

P102 - Tenir hors de portée des enfants

P501 - Éliminer le contenu/réceptif conformément à la réglementation locale

EUH208 - Contient Tetramethyl Acetyloctahydronaphthalenes; 2,4-Dimethyl-3-Cyclohexene Carboxaldehyde Peut produire une réaction allergique.

2.3. Autres dangers

Aucune information disponible

PBT & vPvB

Le produit ne contient aucune substance classée comme PBT ou vPvB.

Informations relatives aux perturbateurs endocriniens

Ce produit ne contient aucun perturbateur endocrinien connu ou supposé

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1 Substances

non applicable

3.2 Mélanges

Nom chimique	Numéro CAS	% massique	Numéro d'enregistrement REACH	CE n° (numéro d'index UE)	Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]	Limite de concentration spécifique (LCS)	Facteur M	Facteur M (long terme)
Fatty acids, C16-18 and C18-unsatd., reaction products with triethanolamine, di-Me sulfate-quaternized/ Ethanaminium, 2-hydroxy-N,N-bis(2-hydroxyethyl)-N-methyl-, esters with C16-18 and C18-unsatd. fatty acids, Me sulfates (salts) (tallow, palm, cottonseed, canola and/or rapeseed feedstock/mixture of mono-, di- and tri-esters)	157905-74-3	>30	01-21194638 89-16	480-260-3	Aquatic Chronic 3 (H412)	-	-	-
Tetramethyl Acetyloctahydronaphthalenes	54464-57-2	0 - 1	01-21194899 89-04	259-174-3 259-175-9 268-978-3 268-979-9 915-730-3	Aquatic Chronic 1 (H410) Skin Irrit. 2 (H315) Skin Sens. 1B (H317)	-	-	1
2,4-Dimethyl-3-Cyclohexene Carboxaldehyde	68039-49-6	0 - 1	01-21199823 84-28	268-264-1	Aquatic Chronic 2 (H411) Skin Irrit. 2 (H315) Skin Sens. 1B (H317)	-	-	-
Allyl heptanoate	142-19-8	0 - 1	01-21194889 61-23	205-527-1	Acute Tox. 3 (Dermal) (H311) Acute Tox. 3 (Oral) (H301)	-	10	-

					Aquatic Acute 1 (H400) Aquatic Chronic 2 (H411)			
--	--	--	--	--	---	--	--	--

Texte intégral des phrases H et EUH : voir section 16

Ce produit ne contient pas de substances candidates extrêmement préoccupantes à une concentration $\geq 0,1$ % (règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), article 59).

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Inhalation	EN CAS D'INHALATION : transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. (Consulter un médecin en cas de symptômes).
Contact oculaire	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
Contact avec la peau	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon. Consulter un médecin en cas de symptômes. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.
Ingestion	EN CAS D'INGESTION : Rincer la bouche. NE PAS faire vomir. Consulter immédiatement un médecin ou un centre antipoison.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes	Toux et/ ou respiration sifflante. Rougeur. Gonflement des tissus. Démangeaisons. Éternuements. Sécheresse. Douleur. L'ingestion peut entraîner irritation gastro-intestinale, nausées, vomissements et diarrhée. Sécrétion excessive.
------------------	--

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Note au médecin	Traiter les symptômes.
------------------------	------------------------

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés	Agent chimique sec. Mousse résistant à l'alcool. Dioxyde de carbone (CO2).
Moyens d'extinction inappropriés	Ne pas disperser le produit déversé avec un jet d'eau haute pression.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques dus au produit chimique	Aucun(e) en particulier.
--	--------------------------

5.3. Conseils aux pompiers

Équipements de protection spéciaux et précautions pour les pompiers	Les pompiers doivent porter un appareil respiratoire autonome et un équipement complet de lutte contre l'incendie. Utiliser un équipement de protection individuelle.
--	---

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles	Mettre en place une ventilation adaptée.
Pour les secouristes	Utiliser les protections individuelles recommandées dans la Section 8.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de	Voir la Section 12 pour plus d'informations sur les effets écologiques.
--	---

l'environnement

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de confinement

Mettre la substance absorbée dans des récipients pouvant fermer.

Méthodes de nettoyage

Balayer et évacuer à la pelle dans des récipients adaptés à l'élimination. Éliminer cette matière et son récipient en prenant toutes les précautions d'usage, et conformément aux réglementations locales.

Prévention des dangers secondaires

Nettoyer les objets et les zones contaminés en respectant à la lettre les réglementations environnementales.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Référence à d'autres rubriques

Voir la section 8 pour plus d'informations. Voir la section 13 pour plus d'informations.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils relatifs à la manipulation sans danger

Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

Remarques générales en matière d'hygiène

Manipuler conformément aux bonnes pratiques industrielles d'hygiène et de sécurité.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions de conservation

Conserver/stocker uniquement dans le récipient d'origine. Conserver bien fermé, au frais et au sec.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Mesures de gestion des risques (RMM)

Les informations exigées sont incluses dans la présente Fiche de données de sécurité.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Limites d'exposition

Ce produit tel qu'expédié ne contient pas de matière dangereuse dont les limites d'exposition professionnelle auraient été établies par les organismes réglementaires locaux.

Valeurs limites biologiques d'exposition professionnelle

Ce produit tel qu'expédié ne contient pas de matière dangereuse dont les valeurs limites biologiques auraient été établies par les organismes réglementaires locaux.

Dose dérivée sans effet (DNEL)

À long terme.

Nom chimique	Travailleur - cutanée, long terme - systémique	Travailleur – inhalation, long terme – systémique	Travailleur – cutanée, long terme – locale	Travailleur – inhalation, long terme – locale
Fatty acids, C16-18 and C18-unsatd., reaction products with triethanolamine, di-Me sulfate-quaternized/Ethanaminium, 2-hydroxy-N,N-bis(2-hydroxyethyl)-N-methyl-, esters with C16-18 and C18-unsatd. fatty acids, Me sulfates (salts) (tallow, palm, cottonseed, canola and/or rapeseed feedstock/mixture of mono-, di- and tri-esters)	105 mg/kg bw/day	14.8 mg/m ³	-	-
Tetramethyl Acetyloctahydronaphthalenes	28.7 mg/kg bw/day	30 mg/m ³	0.648 mg/cm ²	-

Allyl heptanoate	0.84 mg/kg bw/day	2.97 mg/m ³	-	-
------------------	-------------------	------------------------	---	---

Nom chimique	Consommateur – orale, long terme – locale	Consommateur – inhalation, long terme – locale et systémique	Consommateur – cutanée, long terme – locale et systémique
Tetramethyl Acetyloctahydronaphthalenes	-	-	0.38 mg/cm ²

Nom chimique	Consommateur – orale, long terme – systémique	Consommateur – inhalation, long terme – systémique	Consommateur – cutanée, long terme – systémique
Fatty acids, C16-18 and C18-unsatd., reaction products with triethanolamine, di-Me sulfate-quaternized/Ethanaminium, 2-hydroxy-N,N-bis(2-hydroxyethyl)-N-methyl-, esters with C16-18 and C18-unsatd. fatty acids, Me sulfates (salts) (tallow, palm, cottonseed, canola and/or rapeseed feedstock/mixture of mono-, di- and tri-esters)	1.5 mg/kg bw	2.61 mg/m ³	37.5 mg/kg bw/day
Tetramethyl Acetyloctahydronaphthalenes	3 mg/kg bw	9 mg/m ³	17.2 mg/kg bw/day
Allyl heptanoate	0.42 mg/kg bw	0.73 mg/m ³	0.42 mg/kg bw/day

Concentration prévisible sans effet (PNEC)

Nom chimique	Eau douce	Eau de mer	Déversement intermittent
Fatty acids, C16-18 and C18-unsatd., reaction products with triethanolamine, di-Me sulfate-quaternized/Ethanaminium, 2-hydroxy-N,N-bis(2-hydroxyethyl)-N-methyl-, esters with C16-18 and C18-unsatd. fatty acids, Me sulfates (salts) (tallow, palm, cottonseed, canola and/or rapeseed feedstock/mixture of mono-, di- and tri-esters)	0.022 mg/L	0.002 mg/L	0.019 mg/L
Tetramethyl Acetyloctahydronaphthalenes	0.025 mg/L	0.003 mg/L	-
Allyl heptanoate	0.005 mg/L	0.001 mg/L	0.001 mg/L

Nom chimique	Sédiments d'eau douce	Sédiments marins	Usine de traitement des eaux usées	Terrestre	Air	Oral(e)
Fatty acids, C16-18 and C18-unsatd., reaction products with triethanolamine, di-Me sulfate-quaternized/Ethanaminium, 2-hydroxy-N,N-bis(2-hydroxyethyl)-N-methyl-, esters with C16-18 and C18-unsatd. fatty acids, Me sulfates (salts) (tallow,	22.48 mg/kg dwt	2.248 mg/kg dwt	2.96 mg/L	4.483 mg/kg dwt	-	-

palm, cottonseed, canola and/or rapeseed feedstock/mixture of mono-, di- and tri-esters)						
Tetramethyl Acetyloctahydronaphthalenes	3.73 mg/kg dwt	0.75 mg/kg dwt	10 mg/L	2.7 mg/kg dwt	-	-
Allyl heptanoate	0.507 mg/kg dwt	0.057 mg/kg dwt	10 mg/L	0.098 mg/kg dwt	-	-

8.2. Contrôles de l'exposition

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux/du visage Aucun équipement de protection spécifique exigé.

Protection des mains Aucun équipement de protection spécifique exigé.

Protection de la peau et du corps Aucun équipement de protection spécifique exigé.

Protection respiratoire Aucun équipement de protection n'est nécessaire dans les conditions normales d'utilisation. En cas de dépassement des limites d'exposition ou en cas d'irritation, une ventilation et une évacuation peuvent être nécessaires.

Remarques générales en matière d'hygiène Manipuler conformément aux bonnes pratiques industrielles d'hygiène et de sécurité.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement Empêcher que du produit non dilué atteigne les eaux de surface.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	Solide
Aspect	Solide
Couleur	Coloré
Odeur	Plaisante (parfum)
Seuil olfactif	non applicable

<u>Propriété</u>	<u>Valeurs</u>	<u>Remarques • Méthode</u>
Point de fusion / point de congélation	Aucune donnée disponible	Non disponible. Cette propriété n'est pas d'application pour la sécurité et la classification de ce produit
Point d'ébullition initial et intervalle d'ébullition	Aucune donnée disponible	Non disponible. Cette propriété n'est pas d'application pour la sécurité et la classification de ce produit
Inflammabilité		Non disponible. Cette propriété n'est pas d'application pour la sécurité et la classification de ce produit
Limites d'inflammabilité dans l'air		Non disponible. Cette propriété n'est pas d'application pour la sécurité et la classification de ce produit
Limites supérieures d'inflammabilité ou d'explosivité	Aucune donnée disponible	
Limites inférieures d'inflammabilité ou d'explosivité	Aucune donnée disponible	
Point d'éclair	Aucune donnée disponible	Non disponible. Cette propriété n'est pas

dangereuses

10.4. Conditions à éviter

Conditions à éviter Aucun(e) connu(e) d'après les informations fournies.

10.5. Matières incompatibles

Matières incompatibles Aucun(e) connu(e) d'après les informations fournies.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux Aucun(e) connu(e) d'après les informations fournies.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Informations sur les voies d'exposition probables

Informations sur le produit

Inhalation Aucun(e) connu(e).

Contact oculaire Aucun(e) connu(e).

Contact avec la peau Aucun(e) connu(e).

Ingestion Aucun(e) connu(e).

Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques

Symptômes Aucun(e).

Mesures numériques de toxicité

Aucune information disponible

Toxicité aiguë

Informations sur les composants

Nom chimique	DL50 par voie orale	DL50, voie cutanée	CL50 par inhalation
Fatty acids, C16-18 and C18-unsatd., reaction products with triethanolamine, di-Me sulfate-quaternized/Ethanaminium, 2-hydroxy-N,N-bis(2-hydroxyethyl)-N-methyl-, esters with C16-18 and C18-unsatd. fatty acids, Me sulfates (salts) (tallow, palm, cottonseed, canola and/or rapeseed feedstock/mixture of mono-, di- and tri-esters)	5001 mg/kg (RAT)	5001 mg/kg (RAT)	-
Tetramethyl Acetyloctahydronaphthalenes	//	5001 mg/kg (Rat)	//
2,4-Dimethyl-3-Cyclohexene Carboxaldehyde	-	5000 mg/kg (Rabbit)	-
Allyl heptanoate	218 mg/kg (RAT)	810 mg/kg (Rabbit)	3 mg/l/4h (rat)

Effets différés et immédiats, et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée

Corrosion/irritation cutanée	D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Mutagénicité sur les cellules germinales	D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Cancérogénicité	D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Toxicité pour la reproduction	D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
STOT - exposition unique	D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
STOT - exposition répétée	D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Danger par aspiration	D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

11.2. Informations sur d'autres dangers

11.2.1. Propriétés perturbatrices endocriniennes

Propriétés perturbatrices endocriniennes Ce produit ne contient aucun perturbateur endocrinien connu ou supposé.

11.2.2. Autres informations

Autres effets néfastes Aucun(e) connu(e).

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Écotoxicité Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Toxicité aiguë

Nom chimique	Algues/végétaux aquatiques	Poisson	Toxicité pour les micro-organismes	Crustacés
Fatty acids, C16-18 and C18-unsatd., reaction products with triethanolamine, di-Me sulfate-quaternized/Ethanaminium,	2.14 mg/L (OECD 201; Desmodesmus subspicatus; 72 h; WoE data)	1.91 mg/L (OECD 203; Oncorhynchus mykiss; 96 h)	60 mg/L (DIN 38412-27; Pseudomonas putida; 0.5 hr)	2.23 mg/L (EU Method C.2; Daphnia magna; 48 h)

2-hydroxy-N,N-bis(2-hydroxyethyl)-N-methyl-, esters with C16-18 and C18-unsatd. fatty acids, Me sulfates (salts) (tallow, palm, cottonseed, canola and/or rapeseed feedstock/mixture of mono-, di- and tri-esters)				
Tetramethyl Acetyloctahydronaphthalenes	2.8 mg/L (OECD 201; Desmodosmus subspicatus; 72 h)	1.3 mg/L (OECD 203; Lepomis macrochirus; 96 h)	-	1.38 mg/L (OECD 202; Daphnia magna; 48 h)
Allyl heptanoate	1.94 mg/L (OECD 201; Raphidocelis subcapitata; 72 h)	0.051 mg/L (OECD 203; Danio rerio; 96 h)	-	0.89 mg/L (OECD 202; Daphnia magna; 48 h)

Toxicité chronique

Nom chimique	Toxicité pour les algues	Toxicité pour le poisson	Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques	Toxicité pour les micro-organismes	Toxicité envers d'autres organismes
Fatty acids, C16-18 and C18-unsatd., reaction products with triethanolamine, di-Me sulfate-quaternized/Ethanaminium, 2-hydroxy-N,N-bis(2-hydroxyethyl)-N-methyl-, esters with C16-18 and C18-unsatd. fatty acids, Me sulfates (salts) (tallow, palm, cottonseed, canola and/or rapeseed feedstock/mixture of mono-, di- and tri-esters)	0.65 mg/L (OECD 201; Desmodosmus subspicatus; 3 d)	0.224 mg/L (OECD 210; Danio rerio; 30 d)	0.268 mg/L (OECD 211; Daphnia magna; 21 d)	-	-
Tetramethyl Acetyloctahydronaphthalenes	2.6 mg/L (OECD 201; Desmodosmus subspicatus; 3 d)	0.16 mg/L (OECD 210; Danio rerio; 30 d)	0.028 mg/L (OECD 211; Daphnia magna; 21 d)	(> 100 mg/L (OECD 301 F; 42 d))	101 (OECD 301 F; activated sludge of a predominantly domestic sewage; 42 d)
Allyl heptanoate	0.848 mg/L (OECD 201; Raphidocelis subcapitata; 3 d)	0.059 mg/L (OECD 210; Pimephales promelas; 28 d)	0.528 mg/L (Daphnia sp.)	-	-

12.2. Persistance et dégradabilité

Persistance et dégradabilité

Nom chimique	Essai de biodégradabilité facile (OCDE 301)	Dégradation abiotique par hydrolyse	Dégradation abiotique par photolyse	Biodégradabilité
Fatty acids, C16-18 and C18-unsatd., reaction products with triethanolamine, di-Me sulfate-quaternized/Ethanaminium, 2-hydroxy-N,N-bis(2-hydroxyethyl)-N-methyl-, esters with C16-18 and C18-unsatd. fatty acids, Me sulfates (salts) (tallow, palm, cottonseed, canola and/or rapeseed feedstock/mixture of mono-, di- and tri-esters)	66.2 % (; OECD 301 D and EU Method C.4-E; O2 consumption; 28 d)	-	-	-
Tetramethyl Acetyloctahydronaphthalenes	0 % (OECD 301 C; aerobic; mixture of sewage, soil and natural water, O2 consumption; 28 d)	-	0.054	50 (OECD 314; aerobic; 1.9 d)
Allyl heptanoate	81 % (; OECD 301 F; O2;	-	-	-

	28 d; 78)			
--	-----------	--	--	--

12.3. Potentiel de bioaccumulation**Bioaccumulation****Informations sur les composants**

Nom chimique	Coefficient de partage
Tetramethyl Acetyloctahydronaphthalenes	5.7
Allyl heptanoate	3.97

Nom chimique	Coefficient de partage octanol/eau	Facteur de bioconcentration (BCF)
Tetramethyl Acetyloctahydronaphthalenes	5.6 (OECD 117)	-
Allyl heptanoate	3.97	193.2 - 473.2 L/kg

12.4. Mobilité dans le sol**Mobilité dans le sol**

Nom chimique	log Koc
Fatty acids, C16-18 and C18-unsatd., reaction products with triethanolamine, di-Me sulfate-quaternized/Ethanaminium, 2-hydroxy-N,N-bis(2-hydroxyethyl)-N-methyl-, esters with C16-18 and C18-unsatd. fatty acids, Me sulfates (salts) (tallow, palm, cottonseed, canola and/or rapeseed feedstock/mixture of mono-, di- and tri-esters)	10000
Tetramethyl Acetyloctahydronaphthalenes	4.12
Allyl heptanoate	968.3 (968.3)

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB**Évaluation PBT et vPvB**

Le produit ne contient aucune substance classée comme PBT ou vPvB.

12.6. Propriétés perturbatrices endocriniennes**Propriétés perturbatrices endocriniennes**

Ce produit ne contient aucun perturbateur endocrinien connu ou supposé.

12.7. Autres effets néfastes**RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination****13.1. Méthodes de traitement des déchets****Déchets de résidus/produits inutilisés**

Les codes de déchets/désignations de déchets ci-dessous sont conformes au CED. Les déchets doivent être livrés à une entreprise d'élimination des déchets homologuée. Tenir les déchets à l'écart des autres types de déchets jusqu'à leur élimination. Ne pas rejeter les déchets du produit à l'égout. Dans la mesure du possible le recyclage est préférable à l'élimination ou à l'incinération. Emballages vides non nettoyés besoin des mêmes considérations d'élimination que l'emballage rempli. Pour le traitement des déchets, voir les mesures décrites à l'article 8. Éliminer conformément aux réglementations locales.

Emballages contaminés

Ne pas réutiliser les récipients vides.

Codes de déchets/désignations de déchets selon EWC

20 01 29* - détergents contenant des substances dangereuses
15 01 10* - emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminés par de tels résidus

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**IATA****14.1 Numéro UN ou numéro**

non réglementé

d'identification

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU	non réglementé
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	non réglementé
14.4 Groupe d'emballage	non réglementé
14.5 Dangers pour l'environnement	non applicable
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	

IMDG

14.1 Numéro UN ou numéro d'identification	non réglementé
14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU	non réglementé
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	non réglementé
14.4 Groupe d'emballage	non réglementé
14.5 Dangers pour l'environnement	non applicable
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	
14.7 Transport maritime en vrac selon les instruments de l'OMI	Aucune information disponible

RID

14.1 Numéro UN ou numéro d'identification	non réglementé
14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU	non réglementé
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	non réglementé
14.4 Groupe d'emballage	non réglementé
14.5 Dangers pour l'environnement	non applicable
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	
Dispositions spéciales	Aucun(e)

ADR

14.1 Numéro UN ou numéro d'identification	non réglementé
14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU	non réglementé
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	non réglementé
14.4 Groupe d'emballage	non réglementé
14.5 Dangers pour l'environnement	non applicable
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	
Dispositions spéciales	Aucun(e)

ADN

14.1 Numéro UN ou numéro d'identification	Non pertinent
14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU	non réglementé
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	Aucune information disponible
14.4 Groupe d'emballage	Non pertinent
14.5 Polluant marin	non réglementé

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Réglementations nationales

Allemagne

Classe de danger pour le milieu aquatique (WGK) évidemment dangereux pour l'eau (WGK 2)

Union européenne

Se reporter à la directive 98/24/CE du 7 avril 1998 concernant la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail.

Autorisations et/ou restrictions d'utilisation :

Ce produit contient une ou plusieurs substances soumises à restrictions (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », annexe XVII) Règlement (CE) n° 648/2004 (règlement relatif aux détergents) Classification et procédure employées pour appliquer la classification à des mélanges selon le Règlement (CE) 1272/2008 [CLP] Règlement concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques (REACH) (CE 1907/2006)

Nom chimique	Substances soumises à restrictions selon REACH, Annexe XVII	Substances soumises à autorisation selon REACH, Annexe XIV
2,4-Dimethyl-3-Cyclohexene Carboxaldehyde	75	-

Polluants organiques persistants

non applicable

Ozone-depleting substances (ODS) Regulation (EU) 2024/590

non applicable

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Rapport sur la sécurité chimique Aucune évaluation de sécurité chimique n'a été mise en œuvre pour ce mélange conformément au règlement REACH.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Signification des abréviations et acronymes utilisés dans la fiche de données de sécurité

Full text of any hazard and/or precautionary statements referred to under Sections 2-15

H301 - Toxique en cas d'ingestion

H311 - Toxique par contact cutané

H315 - Provoque une irritation cutanée

H317 - Peut provoquer une allergie cutanée

H400 - Très toxique pour les organismes aquatiques

H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

H411 - Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

H412 - Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

Légende

SVHC : Substances extrêmement préoccupantes pour autorisation :

Légende Rubrique 8 : CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

TWA	TWA (moyenne pondérée en temps)	STEL	STEL (Limite d'exposition à court terme)
Plafond	Valeur limite maximale	Sk*	Désignation « Peau »
DS	Dermal Sensitizer	DFG	Fondation allemande pour la recherche

Méthode de classification	
Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]	Méthode utilisée
Toxicité aquatique chronique	Méthode de calcul

Date d'émission : 17-mars-2025

Date de révision 17-mars-2025

Informations supplémentaires Les sels énumérés à la section 3 sans numéro d'enregistrement REACH sont exemptés, sur base de l'Annexe V.

Fiche de données de sécurité conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Avis de non-responsabilité

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité sont exactes dans l'état actuel de nos connaissances et de nos informations, à la date de publication. Ces informations ne sont fournies qu'à titre indicatif pour assurer la sécurité de la manipulation, de l'utilisation, de la transformation, du stockage, du transport, de l'élimination et de la mise sur le marché de la substance, et ne sauraient être considérées comme une garantie ou une assurance-qualité. Les informations ne concernent que la matière spécifiquement décrite, et sont susceptibles d'être non valables si la matière est employée en combinaison avec toute autre matière ou dans tout autre procédé, à moins que le contraire ne soit précisé dans le texte.

Fin de la Fiche de données de sécurité